NUMÉRO 6. — ANNÉE 1850. NEUCHATEL. 7 FÉVRIER.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur, rue du Temple-neuf, n° 20.

Prix de l'abonnement: L. 4 » 4ˢ par an.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 31 janvier.

NOMINATIONS.

1. Le Conseil a nommé membre de la commission d'administration des fonds spéciaux appartenant au clergé, M. le conseiller d'état Erhard Borel, qui siégera dans la dite commission en qualité de second délégué du gouvernement à teneur de l'art. 14 de la loi sur les Cures ou Presbytères, promulguée le 14 mai 1849.

Neuchâtel, le 19 janvier 1850.

Par ordre du conseil d'état, CHANCELLERIE.

2. Le public est averti que le conseil d'état a chargé provisoirement de l'administration du département militaire, le citoyen L.-E. Montandon, directeur des travaux publics, et qu'il a appelé temporairement à ce même département le colonel Antoine Courant en qualité de commissaire du gouvernement pour les affaires militaires.

Le citoyen Erhard Borel, conseiller d'état, a été chargé de l'administration provisoire de la police centrale. Neuchâtel, le 23 janvier 1850.

Par ordre du conseil d'état, CHANCELLERIE.

3. La chancellerie d'état porte à la connaissance du public ce qui suit:

Mise au concours.

La place de directeur de l'arrondissement postal de Neuchâtel avec un traitement de 1800 L. S. est devenu vacant par le décès du titulaire.

Ensuite d'une décision du Conseil fédéral datée du 25 courant, les personnes qui ont l'intention de se présenter pour la dite place, sont invitées à adresser leurs offres par écrit d'ici au 15 février prochain, au département fédéral des postes et travaux publics, à Berne. Berne, le 25 janvier 1850. Pour la chancellerie fédérale,

Le Chancelier de la Confédération, SCHIESS.

4. Le conseil d'état fait savoir au public qu'il circule dans le canton de faux écus de Brabant à l'effigie de François II d'Autriche et au millésime de 1796. L'une et l'autre face de ces écus sont en argent plaqué sur cuivre. Les lettres de l'exergue sont moins nettes, moins régulières que sur les bonnes pièces. Il est difficile de reconnaître ces écus au son; leur poids est inférieur de 1 d. 6 g. au poids légal qui est de 23 d. 3 g. Il est à craindre qu'il y ait dans la circulation des pièces altérées par la même procédé et portant un autre millésime que celui de 1796. Neuchâtel, le 29 janvier 1850.

Par ordre du conseil d'état, CHANCELLERIE.

5. Ensuite du préavis de la chambre des tutelles du district du Val-de-Travers, MM. Henri-Julien Coulin, notaire à Môtiers, et Louis-Frédéric Vaucher, ancien d'église à Fleurier, ayant fait attouchement de décret au nom de leur pupille Jämes fils de Ami Zimmermann, originaire bernois, domicilié à Fleurier, le tribunal-civil de ce district a par sentence en date de ce jour, prononcé la déclaration de faillite de ce mineur. En conséquence, les intéressés à cette masse sont invités à faire inscrire leurs titres et prétentions avec dépôt des pièces justificatives à l'appui au greffe du tribunal du jeudi 31 janvier dernier au lundi 18 février prochain, jour où les inscriptions seront closes à 5 heures du soir; et sont péremptoirement assignés à comparaître le mercredi 20 février suivant pour procéder aux erremens du décret devant le tribunal qui siégera dans la salle de ses audiences à la maison-de-ville de Môtiers, dès les 9 heures du matin; le tout sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Môtiers-Travers, le 26 janvier 1850.

C. BLANC, *greffier*.

6. M. le président de la chambre d'assurance informe le public, que dès que la nouvelle chambre d'assurance sera nommée, elle s'occupera de faire procéder pendant les mois de mars et avril prochain, à l'évaluation des bâtiments, qui, d'après la loi promulguée le 31 décembre dernier, doivent faire partie de l'assurance mutuelle. Si quelques propriétaires désiraient faire assurer plus tôt, ils doivent s'adresser au soussigné qui fera de suite procéder aux évaluations qui lui seront demandées. Donné à Neuchâtel, le 28 janvier 1850.

Le secrétaire de la chambre d'assurance,
I.-H. CLERC.

7. Par acte notarial en date du 22 janvier courant, enregistré au greffe du tribunal de ce district, la maison de banque Martin et Pury a confié sa signature par procuration, à M. Théophile LeDouble, citoyen de Genève. Donné pour être porté à la connaissance du public par trois insertions dans dans la feuille officielle de cet état. Neuchâtel, le 25 janvier 1850.

AD. FORNACHON, *greffier*.

8. Le tribunal-civil du Locle, par sentence en date du 12 janvier courant, a prononcé un décret de comparaître contre le nommé Charles-Edouard Droz, vu qu'il résulte d'un procès-verbal dressé au Locle le 26 décembre passé, que le nommé Charles-Edouard Droz du Locle et des montagnes de la Ferrière, tourneur de cuvettes, dernièrement établi au Locle, est prévenu d'avoir volé au préjudice de François Delmas, chaudronnier au Locle, deux lingots de plomb doux, valant environ 2 francs de France, et d'avoir ensuite disposé de ces deux lingots en les vendant à Jaques Servant, chez lequel ces objets ont été retrouvés par leur propriétaire; que Charles-Edouard Droz à fait l'aveu du délit mis à sa charge.

En exécution du décret de comparaître, M. le président du tribunal criminel de la république et canton de Neuchâtel, fait signifier à Charles-Edouard Droz, tourneur de cuvettes domicilié dernièrement au Locle, qu'il est assigné péremptoirement à comparaître personnellement par devant le tribunal qui sera assemblé dans les prisons de cette ville de Neuchâtel, le lundi 18 février prochain dès les 9 heures du matin, pour être interrogé au sujet de l'accusation dirigée contre lui et qui est ci-dessus résumée, l'avertissant que s'il n'obéissait pas à cette citation péremptoire, il serait immédiatement décrété de prise de corps. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de cet état. Neuchâtel, le 28 janvier 1850.

A. FORNACHON, *greffier*.

9. La commune de Gorgier a dans sa séance du 21 mars 1848, accordé à Jean-Louis feu Abram-Louis Braillard, un acte d'origine pour célibataire, en remplacement de celui qui lui avait été délivré le 6 mai 1827, qu'il a déclaré avoir perdu. L'acte d'origine du 6 mai 1827 est en conséquence déclaré nul, ce qui est porté à la connaissance des autorités et du public. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'Etat.

A Gorgier, le 17 janvier 1850.

Le secrétaire du conseil administratif,
H. GUINCHARD.

10. La société de commerce formée sous la raison sociale Bargiga et Cᵉ. à la Chaux-de-Fonds, est dissoute dès le 1ᵉʳ janvier 1850, ensorte que les associés Joseph Bargiga, Jean Magni et Donato Sacchi ont cessé de pouvoir faire usage de la signature sociale, quoiqu'ils soient convenus de terminer en commun leur association. Chaux-de-Fonds, le 19 janvier 1850.

E. VEUVE, *greffier*.

11. Le citoyen Jean Meyer, maître cordonnier à la Chaux-de-Fonds, ayant fait attouchement de décret de ses biens et dettes, le tribunal-civil de la Chaux-de-Fonds a ordonné que sa masse serait liquidée sommairement. En conséquence, les inscriptions au passif de cette masse seront reçues au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, dès le lundi 28 janvier au lundi 14 février 1850, jour où elles seront closes à 6 heures du soir. Les citoyens qui sont créanciers de Meyer, sont en outre invités à se présenter à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds le samedi 16 février prochain dès les 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux autres opérations de la liquidation, le tout sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 16 janvier 1850.

A. RIBAUX, *greffier*.

12. La justice de paix d'Auvernier, dans son audience du 16 novembre dernier, ensuite du préavis de la chambre des tutelles en date du 6 du dit mois et d'après la demande qui lui en a été faite par Henriette née Schvardt, veuve en premières noces de Jouas-Pierre Rognon, domiciliée à Cormondrèche et actuellement femme de Louis Vaucher au dit lieu, a nommé pour tuteur aux deux enfans issus de son premier mariage, nommément Justin et Aimé, le citoyen Charles Philippin et en qualité de conseiller tutélaire, le citoyen Frédéric-Auguste Bulard, notaire, domiciliés l'un et l'autre au dit lieu. En conséquence, ils portent leur nomination à la connaissance du public et le préviennent qu'ils désavoueront tout ce qui pourrait être contracté au nom de leurs pupilles sans leur participation expresse. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Auvernier, le 21 janvier 1850.

Le greffier de la justice de paix, D. GIRARD.

13. Ensuite d'autorisation, Abram Favret, aubergiste à la Couronne, à Neuchâtel, informe le nommé Adolphe Dubois, parti clandestinement de Neuchâtel où il était domicilié et dont le domicile actuel est inconnu, que si, jusqu'au samedi 9 février prochain, il n'a pas acquitté à l'instant la somme de 90 ffr. qu'il lui doit, ainsi que tous frais légitimes dépendant de cette affaire, Abram Favret se présentera devant M. le juge de paix, siégeant à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le dit jour 9 février, dès les 9 heures du matin, pour demander l'investiture de la saisie par voie de barre, qui a été pratiquée, à la réquisition de l'instant, le 25 décembre dernier, sur une malle et un carton de chapeau, appartenant au dit Adolphe Dubois. Ce dernier étant prévenu, que faute par lui de comparaître, il n'en sera pas moins passé outre à l'investiture de la saisie susmentionnée. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Neuchâtel, le 21 janvier 1850.

Le greffier de la justice de paix, F. PORRET.

14. Le tribunal-civil du Val-de-Ruz ayant accordé par sentence en date du 12 courant, le décret des biens du citoyen Charles-Abram Nourice, domicilié à Vilars, les inscriptions au passif de cette masse seront reçues au greffe du tribunal, à Fontaines, dès le lundi 28 courant, au lundi 11 février prochain, jour où elles seront closes à 4 heures du soir. En conséquence, tous les créanciers du dit Nourice sont invités à faire inscrire leurs titres et prétentions dans le temps indiqué et à se présenter le mercredi 13 février suivant, à 9 heures du matin, à la salle des séances du tribunal à Fontaines, pour suivre aux opérations de ce décret, le tout sous peine de forclusion. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. A Fontaines, le 19 janvier 1850.

A. MAGNIN, *greffier*.

15. Le tribunal-civil du Val-de-Ruz ayant par sentence en date du 19 courant, ordonné la liquidation de la succession de Charles Girardbille de Boudevillers, où il est décédé, ainsi que celle de sa femme, Marianne née Morel, décédée aux Hauts-Geneveys, ces deux successions n'ayant pas été réclamées, en conséquence, tous les créanciers des défunts, sont invités à faire l'inscription de leurs titres avec pièces justificatives au greffe de la justice de paix du Val-de-Ruz, dès le lundi 28 janvier courant au lundi 11 février prochain 1850, jour où les inscriptions seront closes à 5 heures du soir, les dits créanciers sont en outre assignés à comparaître devant la justice de paix qui siégera le mercredi 13 février à 9 heures du matin, pour suivre aux opérations de cette liquidation le tout sous peine de forclusion. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Fontaines, le 19 janvier 1850.

L. PIQUARD, *greffier*.

Fin de la feuille officielle.

AVIS
du régisseur de la recette
DE BEVAIX.

1. Messieurs les propriétaires domiciliés à Bevaix qui doivent des rachats de dîmes et de cens fonciers à la recette du dit lieu, sont requis de les acquitter *à la maison de commune de Bevaix, les jeudi et vendredi 7 et 8 février prochain.*

La perception dont il s'agit a pour objet:

Le $1/10^e$ du capital pour la dîme quelle que soit la somme.

Le $1/3$ du capital pour les cens fonciers quand la somme atteint le chiffre de L. 50, et le capital entier dans le cas contraire.

Sur l'une et l'autre de ces redevances, l'on paie en outre le $1\,1/2\,0/^0$ pour les frais et le 4 % d'intérêts sur le capital entier.

Château de Colombier, le 26 janvier 1850.

A BARRELET, *régisseur*.

IMMEUBLES A VENDRE.

2. L'hoirie de feu Charles-Ferdinand Vaucher, offre à vendre une maison située au centre du village de Fleurier, comprenant plusieurs appartemens, quatre caves, grange et écurie, avec deux jardins et dépendances. Les personnes qui auraient des vues sur cet immeuble sont priées de s'adresser, soit à M. Besson, à Couvet, ou à MM. Charles-Théodore Vaucher et Grandjean, notaire, à Fleurier.

3. Charles et Constantin Bourquin, du Landeron, exposeront en vente par la voie des enchères et sous des conditions avantageuses pour les paiements: à savoir leur possession gisante dans le faubourg du Landeron, que pour accommoder les amateurs, ils diviseront en plusieurs lots. Cette possession consiste:

1° En une grande maison renfermant au rez-de-chaussée une spacieuse boulangerie construite à neuf et un logement; deux autres logements au 1er étage. Tous ces logements sont séparés l'un de l'autre et ont chacun leur cuisine.

2° Un jardin d'une contenance d'environ demi pose attenant à la maison et propre à produire les légumes les plus précoces.

3° Une grange renfermant deux écuries.

La maison est avantageusement située pour le débit du pain et le détail du vin.

Cette vente aura lieu dans la pinte de la dite maison samedi 16 du présent mois de février, à 7 heures du soir, en attendant les personnes qui désireraient prendre connaissance de cette propriété et de ses détails, pourront s'adresser à Ch. Bourquin qui leur fera voir le tout. Et pour les conditions au notaire et greffier Bonjour, détenteur de la minute.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. On exposera en vente par voie d'enchères publiques, le samedi 9 février courant, à deux heures après midi, au faubourg du lac, remise de l'hoirie de Pierre: une grande calèche à 2 chevaux presque neuve, un char de côté à flèche et limonière, deux chars à échelles avec accessoires, deux paires de harnais, un grande glisse et divers autres objets.

A VENDRE.

5. On offre à remettre contre argent comptant un magasin d'épicerie et de mercerie, existant depuis nombre d'années, très-bien achalandé, dans une rue très-fréquentée. S'adresser au bureau d'avis.

En vente chez Messieurs les libraires de Neuchâtel.

LETTRES
ÉCRITES D'AMÉRIQUE
par Léo LESQUEREUX

Seconde livraison, contenant les deuxième et troisième lettres extraites de la *Revue Suisse*. — Cette collection, qui sera continuée, formera par la suite l'ouvrage le plus intéressant et le plus vrai sur les États-Unis. — Prix de vente batz $5\,1/4$. — On peut encore se procurer, au Bureau d'avis, la première livraison, au prix de 4 batz.

7. Chez L. Wollichard, dépôt de l'élixir tonique anti-glaireux du docteur Guillier, médecin de la faculté de Paris, chevalier de la légion d'honneur.

Graines de carottes blanches à collet-vert, jaunes et courtes d'Hollandes hâtives; ray-gras anglais; ces graines provenant du 1er établissement de France, sont garanties. Toujours bien assorti en tout ce qui regarde l'épicerie, tabac, cigarre, liqueurs, eau-de-vie et esprit-de-vin, le tout à des prix engageans.

8. J.-L. Blanchoud, de Vevey, vigneron-expert et pépiniériste, a l'honneur de prévenir messieurs les propriétaires de vignes, qu'il continue d'être assorti dans ses plantations de poudrettes de 1re qualité des plants de Lavaux. Messieurs les propriétaires qui voudront bien l'honorer de leur confiance, peuvent s'adresser directement à lui-même à son adresse, n° 12, rue du Collége, à Vevey.

Au café Clerc

9. De l'eau-de-cerise vieille pareille à celle que F.-A. Clerc a vendue l'année dernière; en conséquence, il prévient le public ainsi que toutes les personnes qui lui en ont redemandé, de s'adresser à lui au plus tôt; la qualité ne laisse rien à désirer, ainsi que le bas prix de 9 batz la bouteille.

10. Un meuble de petit salon, bien conservé, composé d'un divan, six chaises, deux fauteuils et un tabouret dit X. S'adresser au bureau d'avis.

Exposition de Chinoiseries.

11. Le public est prévenu qu'un choix bien composé d'articles Chinois, arrivant directement de Canton, est exposé en vente à Neuchâtel pendant la semaine de la foire au bâtiment des concerts, dans la grande et dans la petite salle. — L'assortiment sera composé de toutes espèces de tissus chinois, de soie à coudre, de porcelaine, de meubles en laque et divers objets de fantaisie ou de curiosité en ivoire, en laque et en bambou, ainsi que de nattes en rotin pour appartements et quantité d'articles aussi utiles que curieux, dont le détail serait trop long à donner.

12. Mad. Borel née Dubois a l'honneur d'annoncer aux dames de la ville et de la campagne, qu'elle est fixée tout-a-fait à Neuchâtel, pour y exercer son état de faiseuse de **corsets en tous genres.** Elle en aura toujours d'avance un assortiment, et elle s'empressera d'en envoyer aux dames du dehors qui désireront les voir. S'adr., soit à son domicile, à la Boine, maison de M. Wolfrath, soit chez Mlle Pauline Petitpierre, en face de l'hôtel-de-ville.

13. En vente, à Neuchâtel, chez M. Borel, instituteur, rue du Château, à bas prix: un choix d'**ouvrages français,** tels que: Ancillon; Bonnet; Bibliothèque des Dames, — des Romans, — Britannique; Boileau; Berthelot; Dictionnaire allemand, p. Schwan, historique, géographique, des Rimes; Encyclopédie; Fléchier; Goldoni, Mémoires; Jérusalem délivrée; Lycée de Laharpe; Métastase; Pitrou, Architecture; Rollin; Saurin; Staël, Mad.; Voltaire, théâtre; — Essai sur les mœurs, — Romans, Henriade, etc., etc.

En outre: une belle et vaste commode en noyer, avec dessus à double-fond, pour le prix de deux louis, au lieu de quatre; une jolie pendule en albâtre, avec couronne et bocal, pour le prix de un louis et demi; une bouilloire, avec réchaud et caisse à 2 tiroirs, pour un louis et demi au lieu de 4.

14. Mlle Louise Brodt, établie depuis peu dans la maison de Madame Bourquin-Descœudres, rue du Seyon, prévient l'honorable public qu'elle sera bien assortie pour la foire en différents articles d'aunages, tels que mérinos, orléans unis et brochés, flanelles, de jolies indiennes de Mulhouse, toile de coton, futaine, etc. Elle est aussi bien assortie en coton anglais et suisse, laines à tricoter de tous prix, bobines de coton, fil, soie à coudre, cordonnets, chevilières, guipures, galons, velours, gants de plusieurs qualités, ouates, ainsi que quantité d'autres articles de mercerie trop longs à détailler. Elle se recommande aux personnes bienveillantes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'elle s'efforcera de mériter, tant par la bonne qualité de ses marchandises que par ses prix modérés.

15. Beaucoup d'ouvrages d'occasion à vendre à une **moitié de rabais,** auteurs avec illustrations, grand in-8°, savoir, Lamartine, 5 v., Molière, 2 vol.; Silvio Pellico; Manon Lescant; Saint-Prosper, histoire de France jusqu'en 1838, 2 forts vol. avec 60 gravures; Dulaure, hist. de Paris, 6me édit., 60 gravures sur acier, 8 vol. — Autres ouvrages: Chateaubriand, 20 vol; Télémaque et Directions pour un roi, 2 vol. in-8°; Bomare, hist. natur., 13 vol., etc. S'adresser à F. Steiner.

16. Des lentilles à 22 batz la mesure, des pois à 24 bz, du raisiné de 1848 à 10 batz le pot, et du raisiné de 1849 à 14 batz le pot. S'adresser au n° 2, rue du Coq-d'Inde.

17. On offre à vendre, pour cause de départ, un équipement complet de voltigeur, armes et bagages. Le tout dans un très-bon état. S'adr. au bureau de la feuille d'avis.

18. Au **magasin du faubourg,** on vient de recevoir de véritables pâtes de Naples et de Gènes, cassonade blonde, huile de Nice fine et surfine, dite de noix, pois et coquelets, liqueurs fines, telles que curaçao et anisette, rhum, malaga; pruneaux de Bâle, orge d'Ulm, belles oranges, etc., le tout à des prix très-réduits.

19. On offre à vendre chez M. Paul Borel, étalonneur-juré, rue des Chavannes, n° 23, un bel assortiment de poids en fer depuis 10 livres à $1/8$, nouvellement vérifiés et très-peu usagés.

20. J.-H. Wicky-Wyss, marchand-tapissier, près de la poste, en face du Cercle nationale, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transporter son établissement à Neuchâtel, et qu'il continue à tenir les mêmes articles de son commerce, consistant en plumes, édredon, fourres de lit, futaine, sarcenet pour duvet; crin, laine et limoge pour matelas; canapés, chaises rembourrées, bonheurs du jour, bois-de-lit, tables rondes et autres meubles, ainsi que paillasse à ressorts, matelas et chaises à ressort. En même temps il offre ses services pour travailler dans les maisons particulières, soit à la journée, soit aux pièces, à confectionner les objets de son état, tels que canapés à ressorts, paillasses à ressorts, matelas, chaises, etc. Il peut répondre à la confiance dont on voudra bien l'honorer par la bonne qualité et la bonne confection de ces divers articles, et par des conditions équitables.

En vente chez MM. les libraires de la ville

DIALOGUES

ENTRE UNE MÈRE ET SON FILS

SUR

L'AME.

Traduction libre de l'anglais. — Neuchâtel, 1849. Un volume in-12, prix 1 fr. de France.

22. Hugues Lombard, à la Croix-du-Marché, à l'angle de la maison de Mad. Boyer, vis-à-vis le magasin Jeanneret frères, prévient ses pratiques et toutes personnes qui voudront profiter de sa liquidation à très-bas prix, qu'il est très-bien assorti en parapluies de soie et coton, de même qu'en parasols; il est encore bien pourvu de couvertures en laine et en coton, gilets de laine pour messieurs et dames. Tous ces objets seront cédés au-dessous du prix de facture. — Le même prie les personnes qui ont des parapluies chez lui de les réclamer au plus vite, en rapportant leurs numéros.

23. A la Sauge, sur le bord du lac, une courtine de bon fumier gras et bien conditionné, de 900 pieds, à 5 cr. le pied pris sur place S'adr. à Schorp-Neuenschwander, épicier, rue de Saint-Maurice.

24. Chez Amann, marchand de vieux fer, à la ruelle Fleury, toute espèce d'outils pour la campagne et pour la vigne, fermentes et serrures pour bâtiments, cadenas; chaînes, sabots, semelles de sabots, balanciers pour peser de 50 à 1000 lb., poids en fer de 1/2 à 50 livres; poêles en fer, fusils, canons et baguettes de fusils, forts cercles pour laigres; une espèce particulière de fourneaux en fer, hauts de 3 1/2 pieds, avec chaudière en cuivre du poids de 16 lb., des meules rouges; des crochets pour pendre la viande; souliers et bottines avec semelles en bois, avec et sans garniture de feutre. Le même continue à acheter ou à échanger, fer, laiton, cuivre, étain et plomb à leur juste valeur.

25. On informe messieurs les vignerons et toutes les personnes qui voudraient se procurer des **sécateurs** de première qualité, qu'ils peuvent s'adresser à Pillionel qui les fabrique à Cortaillod.

AVIS.

Hernies anciennes ou récentes.

26. Le conseil de santé du canton de Vaud a renouvelé à la veuve Rollier-Laurent, à Lassaraz, l'autorisation de vendre son remède *dont elle seule* a le secret; le traitement n'assujettit à aucun régime; pour se procurer des applications il suffit de lui écrire franco en indiquant l'âge du malade; et afin d'éviter toute contre-façon, chacune porte l'empreinte de son cachet.

ON DEMANDE A ACHETER.

27. On demande à acheter de rencontre, un **moulin à tabac** en bon état. S'adr. à Rodolphe Thétaz, au bas des Chavannes.

28. On demande à acheter, de suite et de rencontre, **un petit potager.** S'adresser à J.-S. Quinche, rue Saint-Maurice.

A AMODIER.

29. La commune de Marin offre à louer par la voie d'enchères publiques, et pour y entrer à la Saint-Jean prochaine, son auberge à l'enseigne du Lion-d'or, située au centre du village, ayant boulangerie, grange et écurie, ainsi qu'un jardin pour plantage. Elle remettra également aussi par la voie d'enchères et pour la même époque sa boucherie construite au plain-pied de la maison d'école. La remise de ces deux objets aura lieu

sous de favorables conditions qui seront lues aux amateurs avant les enchères, le lundi 25 février prochain, à 1 heure après midi, dans l'auberge de la commune à Marin.

Le secrétaire du Conseil administratif,
JONAS JEANHENRY.

A LOUER.

30. Au village de Montalchez, près St.-Aubin, on offre à louer dans la maison de feu M. Isaac Sandoz, un vaste appartement commodément distribué, composé de cinq pièces contiguës, jouissant toutes du soleil levant et d'une belle vue sur le lac et les Alpes; l'une des pièces, construite pr un vaste atelier d'horloger, peut encore être utilisée à cet usage: une lessiverie pour les besoins du ménage et un jardin feront partie de la location; une fontaine est attenante à la maison. On a dans cette localité un climat tout-à-fait tempéré et on peut s'y procurer avec facilité tous les objets de première nécessité. S'adresser pour voir le local à M. J. Study, médecin-vétérinaire, ou au fermier Abram Benoit, dans la maison, et pour traiter du bail à M. le notaire F.-L. Favarger, au Locle.

31. Pour la St. Jean prochaine, à l'Evole, l'étage de la petite maison ci-devant Bouvier, composé d'un appartement de 7 pièces, cuisine et dépendances très-vastes, avec plusieurs terrasses et un petit pavillon au nord de la maison; outre l'agrément de la vue du lac et des Alpes, on est seul dans la maison; s'adresser pour de plus amples informations à M. L. Jeanjaquet-L'Hardy.

32. A louer, à Bôle dès le 1er avril, la maison Fabry, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, et renfermant 6 belles et grandes chambres, 2 cuisines, caves, bûchers et dépendances, avec jardin et berceau derrière la maison, le tout pouvant former 2 logemens, au gré des amateurs. Cette propriété, très agréablement située dans une des plus riantes localités du pays, d'où l'on jouit de la vue du lac et des Alpes, conviendrait aussi à une famille qui désirerait passer l'été à la campagne. S'adr. pour la voir à Mlle Monnier dans la dite maison, ou au fermier, et pour les conditions à Mad. Berthoud-Fabry, rue de Flandres, à Neuchâtel.

33. Pour la St. Jean (ou pour le mois de mars, ensuite d'arrangemens à prendre), le premier étage de la maison de M. L. Jeanjaquet-L'hardy, rue de la Place d'Armes, composé de 6 pièces avec les dépendances nécessaires; l'on peut réclamer chez lui un parapluie verdâtre qui y a été oublié il y a une huitaine de jours.

34. Pour la Saint-Jean ou le 1er mai prochain, le 1er étage de la maison Touchon-Petitpierre, composé de 4 chambres et dépendances, occupé par M. Suchard.

Pour la même époque, un 2d et 3e étage composé de 4 à 5 chambres, avec les dépendances nécessaires. S'adresser au docteur Touchon.

35. Dès à-présent ou pour la Saint-Jean prochaine, le second étage de la maison du docteur Borel, sur la Place. S'adresser au propriétaire.

36. Pour la St.-Jean, ou un peu plus tôt, suivant convenance, le premier étage de la maison Junod, rue du Musée, n° 1, composé de 6 pièces avec vastes dépendances. S'adresser au locataire actuel M. Louis de Pury.

37. Pour la Saint-George ou la Saint-Jean prochaine, un beau logement au village de la Jonchère, composé de 3 chambres, dont 2 à poêle, une cuisine, cave, bûcher, ainsi qu'un bon jardin, et du terrain pour des pommes de terre. S'adr. à Mad. veuve d'Olivier Guyot, au dit lieu.

38. Pour la Saint-Jean, à des personnes propres et tranquilles, un appartement dans la maison Virchaux-Daulte, rue du Temple-neuf, composé de trois chambres à poêle, dont une à cheminée, cuisine, cave, chambre à serrer et galetas. S'adr. au propriétaire.

39. Pour la Saint-Jean prochaine, le premier étage de la maison de M. Fréd. Jeanjaquet près du gymnase, formant un logement de 11 pièces sur le même palier, outre les cuisines. Les dépendances sont proportionnées au logement. De plus, deux magasins, dont l'un est disponible dès-maintenant. S'adresser au propriétaire.

40. Pour de suite, une chambre meublée pour un ou deux messieurs, avec la pension. S'adresser au second étage, maison Borel, chapelier, Grand'rue.

41. On offre à louer dès-maintenant ou pour la Saint-Jean, à la ruelle Breton, un rez-de-chaussée composé d'une grande chambre à poêle et cheminée, avec un galetas. De plus, à la ruelle Fleury, pour la même époque, un logement composé d'une grande chambre qui se chauffe, un cabinet à côté, cuisine, puis une autre petite chambre et galetas. S'adresser à Mad. Petitpierre, à l'Evole.

42 Dès à-présent, un rez-de-chaussée situé ruelle du Port, pouvant servir de remise et d'entrepôt. S'adresser maison n° 18, faubourg du lac.

43. De suite, un petit logement; plus une chambre meublée se chauffant, pour un ou deux jeunes gens. S'adresser n° 8, rue de la Treille, second étage.

44. De suite, une grande chambre à cheminée et poêle, et portion de galetas, rue des Chavannes. S'adr. à Paul Daunier.

45. A louer dès à présent, dans la maison de M. Lucas Reller, rue neuve du Seyon, un appartement de 3 chambres avec les dépendances nécessaires. S'adr. au propriétaire.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

46. Une fille porteuse de certificats de moralité, désire se placer comme servante soit en ville ou à la campagne; elle sait faire un bon ordinaire et connaît les travaux de la campagne et du jardin. S'adresser à Mad. Blaser, rue des Moulins, bâtiment des boucheries.

47. Une jeune fille du canton de Zurich, munie de certificats satisfaisants; sachant bien raccommoder les bas et le linge, repasser, connaissant aussi l'état de tailleuse et un peu celui de modiste, désire se placer chez une tailleuse ou modiste, ou dans une honnête maison particulière comme fille de chambre ou bonne d'enfans. S'adresser à Mad. Blaser, rue des Moulins, maison des boucheries.

48. Un jeune homme qui a été employé pendant quatre années dans une librairie de la Suisse allemande, où il est encore actuellement, désirerait, dans le but d'apprendre le français, entrer en condition, soit dans une librairie, soit dans une autre maison de commerce du canton de Neuchâtel. S'informer au bureau d'avis.

49. Un jeune homme qui sait cultiver le jardin et conduire les chevaux, désire trouver de suite une place en ville ou à la campagne. S'ad. à Mlle Rosette Christina, chez Mad. Caumont, rue des Moulins.

50. Un jeune homme de la Suisse allemande, qui parle un peu le français, désire trouver une place de domestique, de garçon d'auberge, ou de copiste dans un bureau. Il payerait quelques louis de pension. S'adresser à Lutold, instituteur, près l'hôtel de la Balance.

51. Une jeune fille forte et robuste, bien au fait d'un ménage et très-laborieuse, demande une place chez de braves personnes. Elle a de bonnes recommandations et pourrait entrer de suite. S'adresser au bureau d'avis.

52. On demande de suite un homme ou un jeune garçon, muni de bons témoignages, pour être employé à différentes heures du jour dans une maison particulière à des ouvrages de domestique. S'adresser au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVES.

53. Perdu dans l'intérieur de la ville et jusqu'au crêt, le mercredi 30 janvier: une bourse en soie avec des grains or, contenant en monnaie 50 à 60 batz. La rapporter au Tertre, chez M. le doyen Lardy, contre récompense.

54. On a perdu, le 28 de ce mois, après 4 h. du soir, en allant de la Croix-du-Marché à Serrières, une montre en or double fond et double boîte, dite **chronomètre américain.** Les fonds sont gravés de vues différentes: une, la vue de Neuchâtel prise depuis le Mail; la seconde, les attributs de l'industrie avec viaduc et chemin de fer, et la troisième, les chutes du Niagara avec le nom du propriétaire sur le fond et alentour. Elle est à échappement à cylindre avec compensateur, garnie de 10 rubis et porte le nom du fabricant: *Patent, Johnson, Liverpool.* Il y avait en outre à cette montre, une chaîne, deux clefs et un cachet aussi en or et très-massifs. On promet une bonne récompense à la personne qui la rapportera au bureau d'avis.

55. On a perdu, jeudi 24 courant, depuis Rochefort jusqu'en dessous de Bôle, un racloir en fer de 16 à 18 pouces de longueur. Le rapporter chez le justicier Benoit Béguin, à Rochefort, contre récompense.

AVIS DIVERS.

56. A partir du 1er mars, Mlle Louise Sylvie Bertrand ouvrira une école pour les jeunes filles de 12 à 16 ans. Elle leur donnera l'instruction et les directions que nécessite cet âge et que lui ont rendues familières à elle-même plusieurs années de pratique. S'adr. à elle-même ou à M. et Mad. Roulet-Bugnon.

57. M. Charles Aegerden, maître ferblantier, rue du Temple-neuf, demande un apprenti à de bonnes conditions.

58. On recevrait quelques ouvriers pour la table et le logement. S'adr. rue des Moulins, n° 34.

59. Catherine Daulte, maîtresse tailleuse, à Neuveville, recevrait une jeune apprentie. S'adr. à elle-même.

AVIS.

60. Tous les vignerons dont les vignes qu'ils cultivent sont soumises à la visite de la compagnie des vignerons de Neuchâtel, sont prévenus qu'ils doivent remettre d'ici au 15 *février* leurs listes annuelles au sieur Henri Quinche, sergent de la compagnie, afin de ne pas s'exposer à voir les vignes qu'ils cultivent privées de la visite.

Neuchâtel, 29 janvier 1850.

Le secrétaire de la compagnie,
BACHELIN, *notaire.*

61. Rodolphe Herr, maître paveur, prévient le public et particulièrement les marchands, maîtres tailleurs, cordonniers, et toutes les personnes auxquelles son fils, Rodolphe Herr, se présenterait soit pour emprunter de l'argent, soit pour confection d'habillemens, etc., qu'il ne paiera aucune dette faite par son fils, se prévalant du présent avis.

Compagnie des vignerons de Saint-Blaise.

62. L'Assemblée générale annuelle de la compagnie des vignerons de la paroisse de St.-Blaise, pour la communication du rapport des visiteurs et la distribution des primes aux vignerons, aura lieu samedi 16 février 1850, à 10 heures du matin, à l'hôtel de Saint-Blaise. L'Assemblée s'occupera, 1° de l'examen des comptes pour l'année 1849; 2° de l'admission de nouveaux membres; 3° de la nomination d'un sergent, en remplacement de M. Humbert; 4° de la nomination de quatre visiteurs pour 1850; 5° et enfin, de la discussion des propositions qui pourraient être faites.

Tous les propriétaires de vignes sont invités à assister à cette assemblée; il leur est particulièrement recommandé de remettre au soussigné la note des changements à apporter dans leurs chapitres, soit pour les noms des vignerons, soit pour les mutations survenues pendant l'année dernière.

Saint-Blaise, le 28 février 1850.

Le secrétaire de la compagnie,
A. JUNIER, *notaire.*

A l'instar de Paris.

TEINTURERIE ET DÉGRAISSAGE,

de Villerot, au Verger du Locle.

63. M. Villerot, teinturier au Verger du Locle, informe le public qu'il teint en toutes couleurs tous les genres d'étoffes; il nettoie les chapeaux d'étoffes sans les démonter, ainsi que les robes et les châles, dégraisse les habits et redingotes, teint les étoffes noires et les habillements pour messieurs en toutes couleurs et sans les défaire. Ayant travaillé dans les premiers ateliers des principales villes de France, il peut satisfaire pleinement toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, tant par l'exactitude de son travail que par la modicité de ses prix.

DÉPOTS:

Neuchâtel, chez M. Voirron, marchand de parapluies, sous le Cerf, rue de l'hôpital.
Chaux-de-Fonds, chez Mme Mauley, rue de la Combe.
Couvet, chez M. Léopold Picard.
Fleurier, chez Mme Lequin, modiste.
Travers, chez Mme Julie Franel, modiste.
Ponts, chez M. Jules Jacot, messager.
Sagne, chez Mme Grospierre, messagère.
Locle, chez M Justin Morel, place du marché.

64. Une personne raisonnable s'offre à faire des ménages, elle demeure dans la maison Borel, boucher, rue des Moulins, au 1er étage, chez Joseph Maint.

65. Le soussigné informe l'honorable public qu'il vient de retenir l'établissement de son père. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et particulièrement aux anciennes pratiques de son père, promettant de contenter le public tant par la modicité de ses prix que par la prompte exécution et la bienfacture des ouvrages qui lui seront confiés.

Charles-Auguste MONTANDON fils,
maître charpentier, vis-à-vis le temple-neuf.

66. Le poste de regent de l'école des garçons au village des Ponts étant devenu vacant par la retraite honorable de celui qui le desservait, les personnes qui désirent l'occuper sont invitées à envoyer leurs certificats au pasteur de la paroisse jusqu'au 18 février prochain.

Objets d'enseignement: Ceux d'une bonne école primaire.

Obligations: 33 heures de leçons par semaine, en outre les leçons de veillée et les fonctions ordinaires d'église.

Avantages: un fixe de 25 louis, un casuel de 10 à 12 louis, la jouissance d'un logement et d'un jardin.

Le jour de l'examen, s'il a lieu, sera ultérieurement fixé.

67. Une honnête famille de Bâle désire placer son fils comme échange dans une respectable maison de cette ville, contre un fils ou une fille. S'adresser à E Preiswerk suffragant, maison Pfeiffer, au Neubourg.

68. Les personnes qui ont des réclamations à faire à l'association Ulrich et Constant Petitpierre sont priées de s'adresser d'ici au 7 février, à M. Philippin, notaire, en ville.

69. Joseph Bouveret, boissélier, se recommande au public pour tout ce qui concerne sa profession; en outre il raccommode la porcelaine, la faïence, paniers, corbeilles, etc.; ses prix sont modiques. Son atelier est près de la fontaine en face de la pharmacie Matthieu.

Changement de domicile.

70. Mlle Muller, institutrice, informe le public qu'elle occupe maintenant le 3e étage de la maison Bohn, rue des Moulins, nº 10.

MARCHANDS FORAINS.

71. Conrard Teufel, bottier-cordonnier, de Tuttlingen, prévient l'honorable public qu'il est arrivé à cette foire avec un assortiment complet de chaussures pour messieurs, dames et enfants, de toutes les qualités; l'ouvrage est solide et à la dernière mode; il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; la modicité de ses prix et la bonté de son ouvrage ne laissent rien à désirer. Son banc est sur la place, première rangée nº 6 et 7, vis-à-vis de M. Schmidt, culottier.

72. Madame Huguin-Costet, arrivant de Paris, prévient l'honorable public qu'elle est en foire de Neuchâtel avec un assortiment complet de bijouterie, quincaillerie, articles de Paris tels que: broches, épingles, boutons de chemises, boucles-d'oreilles, boucles de ceintures, gants de soie, dits en peau, dits en fil d'Ecosse et coton, bourses en soie, dites en fil d'Ecosse et coton, bretelles en tout genre, parfumerie bien assortie, telle que savons de guimauve, savon aux amandes amères, eau de Cologne, articles en fer de Berlin, brosses à habits, brosses à cheveux, brosses à dents, dites à main et peignes, garnitures de bourses, boutons de nacre premier choix à 6 crutz la douzaine et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long.

André Link, cordonnier de Balingen,

73. Annonce à l'honorable public qu'il est arrivé en foire avec un grand assortiment de marchandises confectionnées par lui-même; telles que bottes et souliers pour messieurs, bottines et souliers pour dames et enfants de tout âge. Son magasin est situé sur la promenade noire nº 63 et 64; il ose espérer que la modicité de ses prix et la bienfacture de ses marchandises lui vaudront un nombreux concours d'amateurs.

74. M. Drehman, marchand bottier-cordonnier, prévient l'honorable public qu'il occupe cette foire-ci le banc nº 9, vis-à-vis du magasin de Mad. Fornachon-Virchaux; il y est très-bien assorti en chaussures de tous genres pour messieurs, dames et enfants, et ses prix sont des plus modérés.

MODES, LINGERIE

ET NOUVEAUTÉS.

75. **Mlle Rosalie Bloc** modiste, de Genève, prévient les dames de cette ville, où elle est déjà avantageusement connue, *qu'elle vient d'arriver* avec un très-joli choix de lingerie et de rubans du dernier goût, qu'elle a emplettés elle-même en fabrique, et surtout à des prix très satisfaisants; de très-belles voilettes, des dentelles noires, un assortiment de charmantes broderies, bonnets du matin, cols de tous genres, fichus soie et cachemire, et quantité de très-jolies choses de bon goût, dont le détail serait trop long, *le tout à des prix très-modérés. Comme de coutume, elle occupera le premier étage de la maison de M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-Marché.*

AVIS

AUX DAMES.

76. Mad. Augustine Lambert, de Fribourg, arrivera à la foire de Neuchâtel, avec un choix de marchandises nouvelles cotées à des prix très modiques. Mérinos de France, belle qualité, de fr. 3 à 4 » 50 de France; cachemire d'Ecosse, de 2 à 9 fr., indiennes en tous genres. Son banc de foire est sur la promenade noire.

77. Henriet, marchand de toiles de France, a l'honneur d'annoncer au public et principalement à ses pratiques, qu'il a transporté son banc sur la place du Marché, nº 51, vis-à-vis du magasin Persot.

78. Le soussigné a l'honneur d'informer qu'il sera à la foire de Neuchâtel avec un grand assortiment de cachets gravés à toutes les initiales et avec des armoiries; il tient en même temps des instrumens de musique, pipes à tabac, peignes ordinaires et en corne de buffle, et de la quincaillerie en tout genre. Il se charge de toutes les réparations aux instrumens de musique et des ouvrages de graveur, le tout à très-bas prix. Sa boutique est au milieu de la promenade noire.

J. Altorfer, facteur d'instrumens.

79 Weyl, père et fils, d'Yverdon, ont l'honneur d'informer leur clientèle, qu'ils seront en foire, comme de coutume, avec leur grand assortiment de marchandises en tous genres qu'ils vendront à des prix extrêmement bas, surtout pour quelques articles qu'ils cherchent à liquider. Leur déballage est toujours sur la promenade noire, nº 125.

80. Mad. veuve Taubert, fabricante de brosses à Bienne, qui depuis un grand nombre d'années fréquente les foires de Neuchâtel, continue de recommander au respectable public de Neuchâtel, les produits de sa fabrication qui se composent de brosses de tout genre, brosses de toilette, brosses à main, décrottoires, etc, pinceaux de toutes grandeurs et qualités; ses prix sont très-modérés. On la trouvera dans le banc nº 22 rangée du milieu.

81. *Veuve Rogier et Compe, fabricants de* chocolat, à Lausanne, avantageusement connus dans le canton, tiendront cette foire avec un grand assortiment de chocolats, tels que fin caraque, à la vanille, chocolat de santé, fin et ordinaire, diablotins de diverses qualités, et pistaches 1re qualité. Ayant par un procédé nouveau augmenté de beaucoup leur fabrication, on trouvera amélioration de qualités et diminution dans les prix. Les personnes qui voudront les honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites. Ils recevront les commandes en gros à leur banc de foire à Neuchâtel jusqu'au vendredi 8 février, ou à leur adresse à Lausanne. Leur banc est en face du magasin de Mad. Matthey-Borel, marchande de cristaux, sur la Place.

PAR ADDITION.

82. La direction des domaines ayant à remettre en amodiation la vigne et le jardin que la Bourgeoisie de Neuchâtel possède aux Bercles, une enchère aura lieu à cet effet, mercredi 13 février, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel-de-ville.

83. A l'angle du bâtiment des Concerts, épicerie, tabacs, cigarres et liqueurs, vinaigre rouge et blanc, bonne qualité à 4 batz le pot, macaronis à 11 crutz la lb.

84. On demande à acheter un omnibus à 6 ou 8 places, léger et à 2 chevaux. S'adr. à Ant. Holz, sellier, rue St.-Maurice.

85. A remettre, pour de suite ou pour la St.-Jean, deux logements situés derrière la chapelle catholique, un rez-de-chaussée et un second étage, comprenant chacun deux chambres, cuisine, galetas, et cave. S'adresser à Joseph Jehlé, maréchal.

86. Un jardinier âgé de 25 ans, porteur de bons certificats, désire se placer au plus vite. S'adresser au bureau de cette feuille.

87. Une servante d'une quarantaine d'années, qui sait bien cuire et faire un ménage, et qui a de bonnes recommandations à produire, désire se placer de suite. S'informer au bureau d'avis.

88. On demande une bonne servante qui sache cuire et bien faire le ménage. On donnerait de bons gages si l'on est content. S'adresser au bureau d'avis.

89. Chez Mad. Louise Bouvier, à l'Evole, un bel assortiment de soieries de Lyon, tant en étoffes de toute espèce noires et en couleur pour robes, manteaux, etc., que dans le genre foulard, cravates, fichus et autres articles en soie de bonne qualité. Reçu également de Lyon de nouvelles passementeries unies et graduées pour garnitures de robes; quelques jolies nouveautés pour coiffures, et des parapluies de bonne soie et montures solides. Le tout aux prix les plus modiques possibles.

90. Le soussigné, ancien instituteur et organiste du canton de Berne, se recommande au public pour des leçons de piano, d'harmonie, ou de langue et d'arithmétique. Sa demeure est chez M. Seiler, sellier, vis-à-vis de la poste.

S. Kœnig.

DÉCÈS DU MOIS DE JANVIER 1850.

On a enterré:

Le 2 Victor-Henri Gaberel, âgé de 51 ans 1 mois, habitant.
» Un enfant du sexe féminin, mort né, à Julien Dardel, habitant.
3 Julie-Françoise, née Jacot, âgée de 58 ans 3 mois, femme de Jean-Frédéric Dardel, bourgeois.
» Henri Cornu, âgé de 28 ans, bourgeois.
» Susanne-Marie née Bonjour, âgée de 79 ans 8 mois, veuve de Jean-David Krieg, en séjour à Neuchâtel.
3 Au cimetière catholique, Kunigunde Gantert, âgée de 26 ans 9 mois, habitante.
8 Au cimetière de l'hôpital Pourtalès, Nicolas Tricot, âgé de 77 ans, habitant.
10 Marie Heinzeli, née Gallandre, âgée de 79 ans, bourgeoise.
» Au cimetière de l'hôpital Pourtalès, Auguste Cornu, âgé de 21 ans 9 mois, hab.
12 Julie-Uranie Petitpierre, âgée de 44 ans, 1 mois, bourgeoise.
» Rose-Marianne List, âgée de 62 ans, hab.
13 Jean-Frédéric Osterwald, âgé de 76 ans 8 mois, bourgeois.
» Au cimetière catholique, Rosalie-Ottelia Bel, âgée d'un an et 6 mois, fille de Félix Bel, habitant.
16 Julie, née Perret-Jeanneret, âgée de 64 ans 1 mois, femme de Ch. Depierre, docteur en médecine, bourgeois.
20 Jeanne-Louise, née Soguel dit Picard, âgée de 67 ans 1 mois, veuve de Jonas Piot, habitant.
21 Enfant trouvé mort dans le lac.
22 Alphonse Bouvier, âgé de 60 ans 5 mois, bourgeois.
» Rosalie, née L'Hardy, âgée de 32 ans 7 mois, femme de Ls Jeanjaquet, bourgs.
» Madelaine Trachsel, âgée de 2 ans 1 mois, fille de Gme Trachsel, habitant.
» Marguerite-Louise, née Clottu, âgée de 84 ans 10 mois, veuve de J.-P. DuPasquier, bourgeois.
» Au cimetière de l'hôpital Pourtalès, Pauline-Henriette Jeanneret, âgée de 14 ans 7 mois, habitante.
23 Marie-Laure Borel, âgée de 5 ans 7 mois, fille d'Abram-Louis Borel, bourgeois.
» Jonas-Alexandre Virchaux, âgé de 22 ans 4 mois, habitant
24 Jaques-Louis Philippin, âgé de 30 ans 8 mois, bourgeois.
26 Frédéric-Adolphe Jeanrenaud, âgé de 32 ans 5 mois, bourgeois.
27 Marie-Madelaine, née Chevalley, âgée de 62 ans, femme de Henri-Benoit Gédet, ht.
» Au cimetière de l'hôpital Pourtalès, Marie-Adèle Gilgen, âgée de 14 ans 10 mois, demeurant à Dombresson.
29 Au dit, Marie-Josephine Frieden, âgée de 20 ans 9 mois, habitant à la Favarge.
31 Salomé, née Perrudet, âgée de 80 ans, femme de Jean-Pierre JeanFavre, habitant.

Les rhumes, catarrhes, enrouemens, toux nerveuses et toutes les irritations de poitrine sont guéris *promptement* par l'usage de la PATE DE GEORGÉ d'Epinal (Vosges) à la réglisse et gomme, dix années de vogue toujours croissante et l'approbation d'un grand nombre de médecins attestent son efficacité. Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes et demi boîtes. — A Neuchâtel, chez MM. Kissling, libraire, et Humbert, pharmacien; à la Chaux-de-Fonds, chez M. Vieille; au Locle, chez M. Burmann, et aux Brenets, chez M. Ali Quartier. — On ne doit avoir confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

PRIX DES GRAINS.

1. Neuchatel. Au marché du 24 janvier.

Froment.	l'ém.	bz	20 à 20½.
Moitié-blé	—	»	19.
Mècle.	—	»	
Orge	—	»	10 à 10½.
Avoine	—	»	7½ à 7¾.

2. Berne. Au marché du 29 janvier.

Froment, ...	—	bz.	14: 8	rappes.
Epeautre.	—	»	15: 4	»
Seigle	—	»	10:	»
Orge.	—	»	8: 4	»
Avoine	le muid	»	65: 5	»

3. Bale. Au marché du 1 février.

Epeautre. le sac. fr. 14: bz 9 à fr. 16 : 5 bz.
Orge. . . — :
Seigle. . . — :
Prix moyen — 15 fr. 5 bz rappes.
Il s'est vendu 1230 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 264